



Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de l'exercice 2021

Solvency and Financial Conditions Report (S.F.C.R)

PRÉAMBULE

Pourquoi un rapport narratif public ?

Afin de démontrer leur capacité à maîtriser leurs risques, les organismes d'assurance sont amenés, depuis le 1er janvier 2016, à tenir annuellement à disposition du public un rapport narratif dénommé le « Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière » ou le SFCR (Solvency and Financial Condition Report).

Le but de ce rapport est double :

- D'une part, il permet de confirmer la capacité des organismes d'assurance à respecter leurs engagements vis-à-vis des assurés et donc d'assurer à ces derniers qu'ils n'encourent aucun risque en ce qui concerne leur solvabilité sur le court et moyen terme.
- D'autre part, la communication publique permet aux assurés d'effectuer une comparaison entre les différents acteurs du marché assurantiel.

Sur quels éléments peut-on faire une comparaison entre les acteurs du marché ?

Afin de répondre aux objectifs précités, le rapport présente notamment, la performance, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation et la gestion de capital de l'organisme concerné ainsi que son ratio de solvabilité.

Qu'est-ce qu'un ratio de solvabilité ?

Le ratio de solvabilité est un indicateur défini au niveau Européen visant à s'assurer que les organismes d'assurance disposent de la richesse nécessaire pour couvrir un risque bicentenaire.

SYNTHÈSE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

MIC Insurance est une société d'assurances régie par le Code des Assurances français. Elle exerce son activité principalement en France et en Espagne, en assurances de dommages, responsabilité civile, accidents et caution.

MIC Insurance Company SA (France) a été créé en juillet 2020 avec un siège social en France. Elle a obtenu son agrément en décembre 2020 auprès de l'ACPR et a repris le portefeuille de Millenium Insurance Company Ltd (Gibraltar) avec un transfert le 30/04/2021. Millenium Insurance Company Ltd (Gibraltar) avait exercé son activité en Europe depuis 20 ans, jusqu'à la date du Brexit, le 31/12/2020.

Ce rapport ne concerne que MIC Insurance Company SA (France).

L'année 2021 constitue le premier exercice comptable de MIC Insurance.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La gouvernance de l'entreprise repose sur un Conseil d'Administration composé de 3 administrateurs élus :

- Président et actionnaire : **Antonio Morera Vallejo**
- Administrateur : **Rocio Morera Maldonado**
- Administrateur : **Manuel Garcia Pereira**

Ce dernier approuve les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

La direction effective de l'entreprise est nommée par le Conseil d'Administration :

- Directeur Général : **Emmanuel Morandini** ;
- Directeur Général Délégué : **Renaud de Coquereaumont** ;

Les Fonctions Clés sont portées par :

- Conformité : **Emmanuelle TALAMON**
- Gestion des risques : **Elena CARRASCO**
- Audit Interne : **Dejan RANCIC**
- Actuariat : **Rija RAKOTOMANANA**

Ces nominations ont fait l'objet d'une déclaration auprès du régulateur français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de MIC Insurance regroupe l'ensemble des risques auxquels la société est exposée :

- Le risque de souscription
- Le risque de marché
- Le risque de crédit
- Le risque de liquidité
- Le risque opérationnel
- Le risque de réputation
- Le risque de réserve
- Le risque juridique
- Le risque stratégique

MIC Insurance a mis en place un ensemble de techniques d'atténuation de ces différents risques qui font l'objet pour la plupart d'entre eux de tests de résistance dans le cadre de l'ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité)

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2021, les actifs de MIC Insurance en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 285 660 K€ en valeur de marché.

Les provisions techniques en normes Solvabilité 2 (BE) sont d'un montant de 152 759 K€ bruts de réassurance et à 126 259 K€ nets de réassurance pour une valorisation du passif à 198 207 K€ (hors Fonds Propres Économiques).

E. GESTION DU CAPITAL

Le ratio de couverture du SCR est de 151% au 31/12/2021.

SOMMAIRE

I	PRÉAMBULE	2
II	SYNTHÈSE	4
A	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	8
	A.1. ACTIVITÉS	9
	A.2. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION	10
	A.3. RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS	10
	A.4. RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS	10
	A.5. AUTRES INFORMATIONS	10
B	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	11
	B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12
	B.2. EXIGENCES EN MATIÈRE D'APTITUDE ET D'ADÉQUATION	13
	B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS ORSA	13
	B.3.4 STRUCTURE DE GESTION DE L'ENTREPRISE	17
	B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	23
	B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE	24
	B.6. FONCTION ACTUARIELLE	25
	B.7. EXTERNALISATION	25
	B.8. AUTRES INFORMATIONS	27
C	PROFIL DE RISQUE	28
	C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	29
	C.2. RISQUE DE MARCHE	30
	C.3. RISQUE DE CRÉDIT	31
	C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ	31
	C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL	31
	C.6. AUTRE RISQUE MATÉRIEL	32
	C.7. AUTRES INFORMATIONS	33
D	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	34
	D.1. ACTIFS	36
	D.2. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	38
	D.3. VALORISATION DU PASSIF	39
	D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVE	40
	D.5. AUTRES INFORMATIONS	40
E	GESTION DU CAPITAL	41
	E.1. COMPOSITION DES FONDS PROPRES	42
	E.2. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL	43
	E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	45
	E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	45
	E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	45
	E.6. AUTRES INFORMATIONS	45
III	ANNEXE I : QRT PUBLIC	46
IV	ANNEXE II : LEXIQUE	54



ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1. ACTIVITÉS

MIC Insurance est autorisée à souscrire des assurances non-vie sur l'ensemble du marché européen pour les branches ci-dessous :

- Accidents ;
- Assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- Assurance responsabilité civile générale ;
- Assurance de crédit et cautionnement ;
- Assurance protection juridique ;
- Pertes financières diverses.

Les affaires sont souscrites par l'intermédiaire de courtiers et d'agences de souscription sélectionnés dans un certain nombre de pays européens.

La stratégie de la société est de construire une société d'assurance multibranche rentable qui fournit des capacités à la fois aux groupes et aux intermédiaires indépendants et qui crée de la valeur à long terme pour les actionnaires.

La société poursuit l'objectif de faire des affaires dans les pays de l'Union Européenne où il existe des niches de marché auxquelles MIC Insurance peut apporter son expérience et ses connaissances.

La société se concentre sur une croissance soigneusement contrôlée et souscrit des affaires de qualité, tout en pensant toujours aux besoins de ses clients.

La direction générale s'engage à gérer l'entreprise en tenant compte des risques à tout moment et cette philosophie fait partie intégrante de la culture d'entreprise et des processus décisionnels. Le but ultime de cette démarche est de garantir la réalisation des objectifs stratégiques de la société.

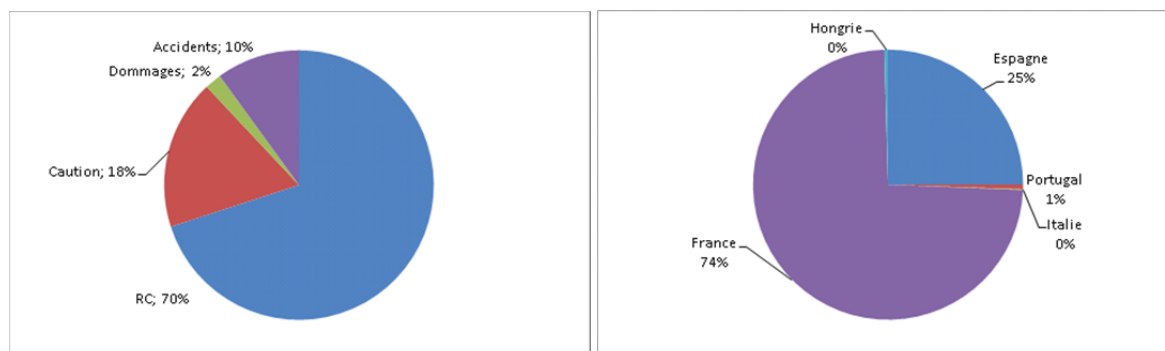
MIC Insurance est immatriculé au répertoire SIREN sous le numéro 885 241 208. Son siège social est situé au 28 rue de l'Amiral Hamelin, 75116 PARIS. Son capital social est de 50 M€. Elle est soumise aux dispositions du Code des Assurances et au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située au 4 Place de Budapest, 75009 PARIS.

La certification des comptes annuels est confiée à BDO France, 43-47 avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris.

A.2. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

MIC Insurance opère sur le marché de l'assurance non-vie essentiellement en Espagne et en France.

Détail des primes 2021 :



Les comptes annuels seront approuvés par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de juin 2022. Les chiffres qui suivent sont prévisionnels.

MIC Insurance enregistre un résultat bénéficiaire de 1 million EUR pour l'année 2021.

	2021
Primes émises	62 355 K€
Primes acquises	47 504 K€
Charge de sinistre	-36 283 K€
Frais	-10 708 K€
Autres produits techniques	592 K€
Résultat technique de l'assurance	1105 K€
Résultat non technique de l'assurance	100 K€

A.3. RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS

	2021
Résultat financier	12 K€

Du fait de la récente création, les performances en termes de placements sont relativement limitées pour l'année 2021. La stratégie d'investissement est progressivement mise en place selon les opportunités de marché.

A.4. RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

Aucun résultat lié à d'autres activités n'est à mentionner concernant MIC Insurance.

A.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information complémentaire n'est à mentionner.

B

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Les fonctions clés sont tenues en interne par des personnes directement employées.

MIC Insurance se développe avec un réseau d'intermédiaires soigneusement sélectionnés et compte sur ces intermédiaires pour fournir des services appropriés d'administration des polices et de gestion des sinistres, supervisés par la direction générale et les comités opérationnels.

MIC Insurance s'assure que ses activités sont gérées d'une manière axée sur le risque à tout moment. Tous les directeurs sont étroitement impliqués dans la gestion quotidienne, garantissant ainsi que la philosophie de gestion des risques fait partie intégrante de la culture d'entreprise de MIC Insurance et des processus de prise de décision, et qu'elle guide la manière dont la société cherche à atteindre ses objectifs. La société dispose de différents comités, comme le comité de souscription et le comité des sinistres, qui se réunissent régulièrement. Les décisions clés sont prises par la direction générale.

Dans le cadre de sa gestion globale des risques, la société a décidé d'utiliser le modèle standard pour le calcul de son exigence réglementaire de solvabilité et de s'en servir comme base, en tenant compte de manière appropriée des autres facteurs de risque et des mesures d'atténuation, ainsi que des tests de résistance appropriés, pour la réalisation de son ORSA (évaluation interne des risques). Cette méthode est considérée comme appropriée pour la société, car elle ne souscrit pas de risques ou d'expositions inhabituels qui pourraient nécessiter l'utilisation d'un modèle interne.

Concernant les pratiques de rémunération, la rémunération des employés n'expose pas MIC Insurance à un risque supplémentaire, n'a pas d'impact sur le profil de risque de la société et ne menace pas sa base de capital.

MIC Insurance s'assure qu'elle fait appel à des prestataires de services qui ont les compétences et l'expérience requises. Un dialogue permanent avec les prestataires de services est maintenu et des audits sont effectués. Les différents accords sont pris en compte dans le cadre de la politique d'externalisation.

La rémunération des prestataires de services ne dépend pas des performances, du volume ou d'autres mesures. Les performances sont contrôlées par le biais du processus d'audit et d'un dialogue régulier et continu. Par conséquent, la manière dont les prestataires de services sont payés n'expose pas MIC Insurance à un risque supplémentaire, n'a pas d'impact sur le profil de risque de la société et ne menace pas sa base de capital.

B.2. EXIGENCES EN MATIÈRE D'APTITUDE ET D'ADÉQUATION

MIC Insurance doit s'assurer que les personnes qui dirigent l'entreprise ou qui remplissent des fonctions clés ont les connaissances et les compétences appropriées pour le faire. La société doit donc s'assurer que ces personnes sont à la fois aptes et appropriées et qu'elles ont l'attitude requise.

Les exigences minimales que les membres du gouvernement d'entreprise doivent remplir pour exercer leur fonction sont les suivantes :

- **Administrateurs et direction générale** : expérience minimale de plus de 10 ans dans le secteur des assurances, niveau d'anglais moyen-haut, chacun d'entre eux ayant une formation professionnelle, dans au moins un des domaines liés à la société;
- **Comité de souscription et de sinistres** : expérience de plus de 5 ans dans le service de souscription et de sinistres de la société. Formation professionnelle de plus de deux ans en rapport avec la société et un niveau d'anglais moyen haut ;
- **Fonction actuarielle** : expérience de plus de 5 ans dans le secteur des assurances, avoir le titre officiel et un niveau moyen-haut d'anglais ;
- **Fonction d'audit** : formation professionnelle liée à l'audit sur les entreprises, niveau moyen haut d'anglais et expérience préalable de cinq ans minimum ;
- **Fonction de gestion des risques** : expérience minimale dans le secteur de l'assurance de 5 ans, niveau haut d'anglais et dans l'entreprise depuis plus de 5 ans ;
- **Fonction de conformité** : formation juridique, 5 ans d'expérience dans le secteur des assurances et niveau d'anglais élevé ;

Les membres du Conseil d'administration, de la direction générale et des sous-comités, ainsi que les personnes exerçant d'autres fonctions importantes, possèdent des connaissances et une expérience étendue dans divers domaines, ce qui permet de gérer et de superviser l'entreprise de manière professionnelle. Cela garantit une répartition appropriée des compétences pour la gestion de l'entreprise.

Chacun est tenu de veiller à l'actualisation de ses compétences et de ses connaissances.

B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS ORSA

B.3.1 POLITIQUES

MIC Insurance vise à garantir que l'entreprise est gérée d'une manière axée sur le risque à tout moment. L'objectif principal de cette politique est d'exprimer les niveaux et les types de risques que la société est prête à assumer (appétit pour le risque) afin de réaliser son plan stratégique sans déviations significatives, même dans des situations de stress. Il s'agit d'assurer un niveau de risque prudent qui permette à la société de générer des rendements tout en maintenant des niveaux de capital acceptables et en générant des bénéfices sur une base récurrente. Le but ultime est d'assurer la protection des assurés, aujourd'hui et à l'avenir, et de permettre à la société d'atteindre ses objectifs stratégiques globaux.

La politique de gestion des risques de MIC Insurance vise à atteindre un profil de risque modéré grâce à une gestion prudente, diversifié par zones géographiques, courtier et classes d'affaires, avec une forte présence internationale et la recherche d'une croissance durable au fil du temps, pour obtenir une notation de crédit externe.

La société dispose d'une culture du risque adéquate visant à réaliser la mise en œuvre des politiques et à atteindre les objectifs définis dans tous les cas en respectant les réglementations applicables dans chaque juridiction dans laquelle leurs activités sont développées et les réglementations internes de la société.

Un certain nombre de paramètres clés, liés principalement à la solvabilité, la liquidité et la récurrence des résultats, en fonction des circonstances qui se produisent dans chaque cas, déterminent la gestion des risques du MIC Insurance et permettent d'atteindre l'objectif fixé.

- **Solvabilité** : En termes de solvabilité, la gestion de la société vise à toujours conserver un capital adéquat pour la bonne conduite des affaires, même dans des situations de choc économique et financier sévère.
- **Profitabilité et récurrence** : MIC Insurance a pour objectif de générer des revenus récurrents, même en cas de détérioration de la situation économique, afin de garantir un rendement raisonnable aux actionnaires.
- **Liquidité et financement** : En ce qui concerne les liquidités et le financement, MIC Insurance dans son ensemble doit maintenir une position solide soutenue par une base stable et un financement diversifié, même en période de stress.

MIC Insurance souscrit un portefeuille avec des types d'activités et dans des pays diversifiés. La société opère par le biais d'intermédiaires soigneusement sélectionnés et s'assure que les Intermédiaires disposent d'une expertise suffisante dans les secteurs d'activité concernés. Elle ne s'engage dans de nouveaux domaines que lorsqu'elle est satisfaite de l'historique et qu'elle s'est assurée que les connaissances et l'expertise nécessaires existent également en interne.

B.3.2 RESPONSABILITÉ

1. STRUCTURE

L'approche de MIC Insurance en matière de gestion des risques est communiquée à tous les directeurs, cadres, managers et employés, ainsi qu'à toutes les autres personnes qui aident à la gestion de la société. Toutes ces personnes ont le devoir de respecter et de se conformer à la philosophie de gestion des risques de la société.

Il est de la responsabilité de tous d'examiner toute question susceptible de donner lieu à un événement à risque pouvant avoir un impact sur la stratégie de risque de l'entreprise. Ceci est effectué par une discussion complète et détaillée d'un large éventail de questions lors des réunions du Conseil d'administration et des comités.

MIC Insurance a documenté le profil de risque de la société, y compris l'appétit et la tolérance au risque, et a établi un registre des risques pour évaluer les principaux risques.

2. CATÉGORIES DE RISQUE

MIC Insurance catégorise ses risques comme suit :

- Risque stratégique
- Risque d'assurance
- Risque de marché
- Risque de liquidité
- Risque de crédit
- Risque de concentration
- Risque opérationnel
- Risque de réputation
- Risque de réserve
- Risque juridique

Sur la base de cette classification des risques, un registre des risques est établi. Ce "registre des risques" a pour but de mesurer les risques auxquels l'entreprise est exposée. Vous pouvez ainsi afficher différents paramètres de mesure ainsi que les résultats et les conséquences de ceux-ci.

Dans le processus d'élaboration de ce "registre des risques", nous tiendrons compte des aspects traités dans la suite de ce document.

B.3.3 GESTION DES RISQUES

1. IDENTIFICATION ET ATTÉNUATION DU RISQUE

Les principaux paramètres identifiés sont les indicateurs de risque et les contrôles établis qui sont sélectionnés et convenus pour chaque catégorie de risque.

Les différents risques qui existent dans chaque type de catégorie de risque par le biais d'indicateurs sont identifiés. En conséquence, des mesures d'atténuation à cet égard sont fixées. Cela signifie qu'avant un indicateur de risque, le risque est identifié et, à son tour, les mesures pour prévenir l'apparition de conséquences possibles pour la société.

2. FRÉQUENCE

Les risques sont identifiés et enregistrés dans un registre des risques. Chaque risque identifié a une fréquence spécifique établie.

3. STRESS TESTS

Les tests de résistance sont destinés à mettre en œuvre les points ci-dessus pour vérifier l'efficacité du registre des risques ainsi que les mesures d'atténuation déposées. Il s'agit d'un exercice régulier qui vise à évaluer les vulnérabilités auxquelles la société peut être exposée. Ce test est conçu pour mesurer la résistance aux évolutions du marché à des événements indésirables graves. Il permettra également d'examiner l'augmentation potentielle des risques dans des situations de stress.

Ces rapports de risque seront basés sur des tests de résistance prenant en compte les critères suivants :

- Risques identifiés dans le registre des risques, à court et à long terme, leur probabilité et leur impact potentiel ;
- Nouvelles tendances et évolutions du marché ;
- Discussion et remise en question d'événements potentiels et de leur impact potentiel ;
- Changements possibles dans les conditions économiques générales ;
- Les scénarios les plus défavorables, mais toujours acceptables ;
- Risque d'accumulation et d'interaction potentielle ;
- Risque d'accumulation et d'interaction éventuelle.

4. ATTÉNUATION DU RISQUE

Le registre des risques doit détailler les mesures et les actions prises pour atténuer les risques et réduire leur impact sur la société et indiquer si elles nécessitent des capitaux pour être mises en œuvre.

5. ÉVALUATION DES RISQUES

Afin d'évaluer le risque, nous devons faire une distinction :

- **Risque inhérent** : Il s'agit du risque inhérent à chaque activité, indépendamment des contrôles effectués au cours des périodes correspondantes. Ce risque résulte de l'exposition qui est dirigée vers l'activité particulière et de la probabilité qu'un choc négatif affecte la rentabilité et le capital de la société.
- **Le risque résiduel** : C'est le risque qui subsiste, après la mise en place des contrôles. Il faut rechercher un équilibre entre le niveau de ressources et précis à consacrer pour minimiser ou atténuer ces risques et un

certain niveau de confiance qui peut être considéré comme des mécanismes suffisants. Le risque résiduel peut être considéré comme ce qui sépare la société de la sécurité absolue. Le risque résiduel est le risque qui subsiste après que la direction a mis en place ses réponses aux risques. Ce dernier reflète le risque une fois que les actions prévues par la direction pour atténuer le risque inhérent ont été effectivement mises en œuvre.

Pour les deux risques, les mesures d'atténuation sont les mêmes, contrairement à la fréquence. En effet, la fréquence des risques inhérents sera toujours plus élevée en raison de la permanence du risque. Pour chacun des risques, il a été identifié des domaines de responsabilité chargés de les évaluer.

Cette évaluation est réalisée en fonction de son impact probable et de la probabilité de son occurrence selon les matrices suivantes :

- **IMPACT (A)**

L'impact du risque est fixé par un ratio numérique, qui est mesuré par un tableau détaillant le résultat de ce ratio :

Gravité du risque	Impact	Impact financier	Impact opérationnel	Impact sur la réputation
1	Négligeable	Moins de 25 K€	Pas d'impact	Pas de publicité négative
2	Faible	Entre 25 K€ et 100 K€	Perturbation inférieure à 1 jour	Publicité négative négligeable
3	Modéré	Entre 100 K€ et 500 K€	Perturbation inférieure à une semaine	Publicité négative pour une courte période
4	Significatif	Entre 500 K€ et €1,000,000	Perturbation supérieure à une semaine	Publicité négative pendant une semaine au maximum
5	Très significatif	Entre 1 M€ et 2,5 M€	Perturbation pouvant aller jusqu'à un mois et nécessitant des ressources importantes pour y remédier	Publicité négative pendant plus d'une semaine, mais non permanente
6	Grave	Supérieur à 2,5 M€	Perturbation supérieure à un mois et nécessitant des ressources importantes pour y remédier	Publicité négative qui crée des dommages permanents

- **PROBABILITÉ (B)**

La probabilité d'occurrence du risque est également fixée par un ratio numérique, qui est mesuré par un tableau détaillant la description de ce ratio :

- 1 Négligeable : Presque certain de ne pas se produire
- 2 Éloigner : Très peu probable
- 3 Faible : Se produira très occasionnellement
- 4 Possible : Probabilité égale de se produire ou non
- 5 Probable : Susceptible de se produire
- 6 Très probable : Presque certain de se produire

- **RISQUE GÉNÉRAL (A * B)**

Les risques présentent une signification basée sur l'effet de la combinaison de ces notations.

Le ratio d'impact est multiplié par le ratio de probabilité d'occurrence, ce qui donne lieu à la matrice suivante :

Impact	Probabilité					
	1	2	3	4	5	6
1	1	2	3	4	5	6
2	2	4	6	8	10	12
3	3	6	9	12	15	18
4	4	8	12	16	20	24
5	5	10	15	20	25	30
6	6	12	18	24	30	36

- Risque Faible
- Risque Moyen
- Risque Elevé

B.3.4 STRUCTURE DE GESTION DE L'ENTREPRISE

MIC Insurance fonctionne par l'intermédiaire d'un Conseil d'administration d'une direction générale et de divers comités de gestion, notamment :

	FRÉQUENTES	FONCTIONS
COMITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Trimestrielle	Approbation de la stratégie et suivi de son exécution par la Direction générale.
COMITÉ DE SOUSCRIPTION	Trimestrielle	Examen des performances, fixation des taux, contrôle de la souscription conformément aux règles de souscription convenues et à la tarification approuvée, ainsi que la conformité aux plans d'affaires de souscription et la tarification approuvée, ainsi que la conformité aux plans d'affaires.
COMITÉ DES SINISTRES	Trimestrielle	Contrôle et suivi des sinistres au jour le jour, examen des sinistres importants, procédure de gestion et fixation des remboursements, ainsi que réalisation des paiements.
COMITÉ D'AUDIT ET DE CONFORMITÉ	Semestriel	Examiner les rapports d'audit interne et externe avant de les soumettre au Conseil d'administration et veiller au respect du plan d'audit annuel établi au début de l'année. S'assurer que la société respecte les dispositions légales, réglementaires et administratives.
COMITÉ DES RISQUES	Semestriel	Contrôler les risques qui ont été définis comme potentiellement graves et en informer le Conseil d'administration et la direction générale.
COMITÉ DE RÉASSURANCE	Annuel	Examen et contrôle des conditions de réassurance

Indépendamment des comités formels, toutes les zones tiennent des réunions de travail fréquemment et sans personnage formel pour mener à bien leur activité quotidienne et leur opérabilité. Certains d'entre eux se distinguent :

Départements administratifs : Réalisé par l'équipe interne de MIC Insurance. Il est chargé de fournir les informations comptables et autres rapports, de traiter les informations mensuelles (bordereaux).

Départements souscription et technique : Réalisé par l'équipe interne de MIC Insurance. Il est chargé de réaliser l'étude et d'analyser des risques avant la signature des polices avec les collaborateurs. Il se charge également de l'analyse des taux à appliquer et de la procédure de souscription utilisée.

Service des sinistres : Réalisé par l'équipe interne de MIC Insurance. Ils sont chargés de la gestion, de l'examen et du contrôle des sinistres, du chargement des informations de leur dossier et de l'établissement des réserves. Il transmet les informations aux services de réassurance et de comptabilité. Elle bénéficie également du soutien de techniciens spécialisés, d'avocats, d'experts, etc.

Département juridique : Ce département est développé par l'équipe interne de MIC Insurance. Des fonctions telles que le conseil juridique continu pour tous les secteurs de la société, la représentation et le soutien juridique concernant les réclamations et le recouvrement des primes lui sont attribuées.

Département informatique : Réalisé par l'équipe interne de MIC Insurance, il est chargé du traitement des données dans les systèmes informatiques et offre un soutien continu et une assistance informatique en relation avec tous les incidents qui peuvent survenir dans n'importe quel secteur de l'entreprise lié à un support informatique.

Départements Comptabilité, Finances : Effectué par l'équipe interne de MIC Insurance, il vérifie que toutes les informations reçues des départements d'administration, de sinistres et de réassurance sont correctes. Ils sont responsables de la gestion et du contrôle des revenus et des paiements, de la comptabilité au jour le jour, du reporting et de la clôture des comptes mensuels, ainsi que de la liaison avec les auditeurs externes des comptes.

Département des ressources humaines : Réalisé par l'équipe interne de MIC Insurance. Ce département établit l'ensemble des procédures et contrôles des contrats de l'entreprise, le contrôle des dossiers des travailleurs, ainsi que la gestion des salaires et la prévention des risques professionnels. Il peut être soutenu par des sociétés externes.

Département de réassurance : Réalisé par l'équipe interne de MIC Insurance. Il se consacre à la recherche et à la conclusion de contrats avec des réassureurs pour les différentes branches d'activité conformément à la politique de la société, au règlement et à la communication d'informations à ces derniers.

Département international de production : Réalisé par l'équipe interne de MIC Insurance. Il a la charge de la recherche de nouvelles entreprises et de l'analyse des business plans qui sont envoyés à MIC Insurance. La direction générale et le chef du département informent le Conseil d'administration de l'appétit et des règlements de la société. Il est également chargé du traitement et du stockage des informations, c'est-à-dire de l'acquisition et du traitement des politiques et de la révision de la bourse.

Département du service clientèle : Il est réalisé par l'équipe interne de MIC Insurance. Principalement, il traite et résout toutes les plaintes et réclamations qui sont présentées à la société. De même, ce département offre une assistance (téléphone, e-mail, formulaire web) pour la résolution des doutes ou incidents que des tiers (clients, producteurs, etc.) de MIC Insurance peuvent présenter.

Département actuariel : MIC Insurance dispose de son propre département actuariel qui effectue le calcul des provisions techniques, ainsi que l'évaluation de la suffisance et de la qualité des données utilisées pour ces calculs.

Il couvre également les aspects quantitatifs, ainsi que les rapports, la production des rapports de solvabilité requis par la loi. Une partie des QRT est coordonnée avec l'équipe interne, pour le reste des QRT et pour les calculs du SCR et du MCR, la société dispose d'une équipe d'actuaire externalisée par Actuelia.

En outre, on peut compter sur une équipe actuarielle externe pour soutenir la fonction actuarielle de manière indépendante, en s'occupant de :

- Examen minutieux et validation du calcul des provisions techniques.
- Examen indépendant des réserves.

B.3.5 INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

1. PRINCIPAUX RISQUES

Le registre des risques a permis d'identifier les risques. Il est à noter que les dirigeants effectifs et les fonctions clés sont étroitement impliqués dans les opérations quotidiennes de la société et que, par conséquent, la gestion des risques est fondamentale pour le fonctionnement de l'entreprise.

Les risques les plus élevés auxquels MIC Insurance est actuellement confronté proviennent de diverses sources.

2. CATÉGORIES DE RISQUE

Catégorie de risque	Stratégie du risque	Profil et limite du risque
Risque stratégique	MIC Insurance vise à mettre en place un cadre approprié pour limiter la possibilité d'un risque stratégique qui pourrait résulter de décisions commerciales inappropriées ou de la manière dont ces décisions sont mises en œuvre ou d'un manque de considération des marchés plus larges sur lesquels la société opère.	Le Conseil d'administration établit une stratégie commerciale qui se traduit par un plan d'affaires sur 3 ans et un budget détaillé sur 1 an. Le budget est revu lors des réunions régulières du Conseil d'administration et recalculé si nécessaire.
Risque lié à l'assurance	Les activités de MIC Insurance sont diversifiées à travers un certain nombre de lignes d'affaires et à travers un certain nombre de juridictions européennes. La société opère par le biais d'intermédiaires soigneusement sélectionnés et s'assure qu'il y a suffisamment d'expertise à la fois au sein des intermédiaires ainsi qu'en interne. Les sinistres sont traités par des experts externes. MIC Insurance reçoit les informations et les leur transmet, ils ont des avocats qui analysent les informations et disent comment procéder. Les performances en matière de sinistres sont discutées et contrôlées lors des réunions régulières du Comité de souscription et de sinistre. La société s'assure de maintenir une protection optimale en matière de réassurance en acquérant différentes couvertures auprès de réassureurs dont la solidité financière est évaluée à A ou mieux. Les réserves sont revues par un actuaire indépendant. La politique de MIC Insurance concernant les réserves est d'effectuer la meilleure estimation actuarielle. Ainsi, MIC Insurance effectue une révision avec des actuaires indépendants pour éviter les déviations.	MIC Insurance a suivi le processus d'établissement de l'appétit pour le risque. Les réserves de la société sont calculées en utilisant la meilleure estimation actuarielle. La réassurance en quote-part et l'excédent de pertes sont réalisés à un niveau conforme à l'appétit pour le risque.

Risque de liquidité	MIC Insurance vise à constituer et à maintenir des actifs liquides à un niveau suffisant pour répondre aux besoins courants. Le besoin de liquidités est équilibré avec l'objectif d'obtenir un rendement adéquat des investissements tout en s'assurant que des fonds supplémentaires sont disponibles en cas de besoin. La majorité des investissements détenus sont donc très liquides et détenus auprès des banques.	L'appétit de MIC Insurance pour le risque exige de disposer à tout moment de liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations à l'échéance. Dans ce contexte, les fonds liquides ne comprennent pas seulement l'argent en banque, mais aussi les investissements facilement percevables.
Risque de crédit	Le risque de prime provient des courtiers qui produisent les affaires et il est étroitement surveillé en interne. La gestion du risque de crédit est importante pour garantir que la société minimise la possibilité de pertes dues au non-paiement des montants qui lui sont dus. Ce domaine est donc important pour construire une activité rentable et durable. Le risque lié aux réassureurs est géré par une sélection rigoureuse des contreparties de réassurance.	L'appétit pour le risque du MIC Insurance exige que la société ne subisse pas de perte financière significative en raison de l'absence de recouvrement des montants qui lui sont dus, quelle qu'en soit la source.
Risque de concentration	MIC Insurance vise à minimiser le risque de concentration dans la mesure du possible. La société opère à travers un certain nombre de lignes d'affaires, de juridictions européennes et d'intermédiaires et a une gamme de contreparties de réassurance. Cependant, un niveau plus élevé de risque de concentration est accepté en raison de la dépendance envers un petit nombre d'individus clés et d'autres sociétés au sein du groupe plus large.	L'appétit pour le risque de la concentration de MIC Insurance exige un portefeuille bien diversifié d'activités et de contreparties. La réassurance doit être placée auprès d'un groupe d'entités de contrepartie.
Risque opérationnel	La société vise à minimiser le risque opérationnel dans la mesure du possible. Cependant, bien que les contrôles et les processus soient en place, en raison de la petite taille de l'équipe MIC Insurance, ils sont concentrés entre les mains d'un petit nombre de cadres supérieurs. Cela crée un risque supplémentaire, comme la possibilité de passer outre les contrôles.	MIC Insurance accepte qu'il existe un élément significatif de risque opérationnel dû aux opérations de la société et à ses marchés. Cependant, la société essaie de minimiser l'exposition au risque chaque fois que possible.
Risque de réputation	La réputation de MIC Insurance est d'une importance capitale dans la stratégie globale. Cela concerne les consommateurs/les assurés, les marchés sur lesquels la société opère, les distributeurs et les intermédiaires, et les autorités de régulation. La société vise à gérer les perceptions négatives par un dialogue actif et continu avec toutes les contreparties concernées.	En cas de perception négative, MIC Insurance essaiera toujours de la gérer positivement. Cependant, un certain niveau de risque est inévitable en raison des marchés et des juridictions dans lesquels la société opère.
Risque de réserve	Si les réserves sont trop faibles, la société pourrait rencontrer des difficultés financières.	MIC Insurance dispose d'une équipe actuarielle interne. La société sous-traite également le contrôle des réserves à la fin de l'année à des cabinets d'actuaire externes.

Risque juridique

MIC doit être conforme à tout moment aux réglementations des pays dans lesquels elle opère.

La Société dispose d'une équipe juridique et d'une fonction de conformité qui conseille l'organisation et supervise la conformité.

3. ATTÉNUATION DE RISQUE

MIC Insurance a mis en place un certain nombre de contrôles et d'autres mesures d'atténuation des risques pour aider à la gestion des risques.

Ceux-ci sont présentés en détail dans le registre des risques, ainsi que l'identification des risques qui sont atténués par les contrôles.

A. RISQUE STRATÉGIQUE

Les contrôles clés sont :

- Les objectifs stratégiques du MIC Insurance ;
- Ressources disponibles pour atteindre les objectifs ;
- Stratégies commerciales et budget détaillés.

B. RISQUE LIÉ À L'ASSURANCE

Les contrôles clés en place sont :

- Diverses classes d'affaires ;
- Une politique différente avec des réassurances en fonction de la classe d'affaires ;
- Examen détaillé des relevés mensuels pour surveiller les performances en matière de souscription et de sinistres ;
- Surveillance/gestion étroite du gestionnaire de sinistres ;
- Audits périodiques du gestionnaire de sinistres ;
- Supervision et contrôle en interne des sinistres importants.

En outre, un autre mécanisme de transfert des risques est utilisé sous la forme d'accords de réassurance en excédent de pertes et de réassurance en quote-part. Ceux-ci sont fixés à un niveau compatible avec le profil de risque d'une société de MIC Insurance.

C. RISQUE DE MARCHE

Les contrôles clés en place sont :

- Examen mensuel de la performance des investissements ;
- Utilisation de plusieurs contreparties bancaires : Diversité des liquidités dans des banques importantes ;
- Diversification dans le portefeuille : Diversifier nos actions dans des entreprises importantes du marché financier.

D. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les contrôles clés en place sont :

- Aucun emprunt pour notre propre financement ;
- Pas de créanciers externes ;
- Examen mensuel de la performance des investissements ;
- Utilisation de plusieurs contreparties bancaires ;
- Diversification dans le portefeuille.

E. RISQUE DE CRÉDIT

Les contrôles clés en place sont :

- Un contrôle continu auprès de nos agences ;
- Un retour d'information mensuel ;
- Visites périodiques ;
- Contrôle et règlement trimestriels (Réassureurs) ;
- Distribution par de multiples intermédiaires ;
- Notation appropriée des contreparties de réassurance ;
- Utilisation d'un courtier en réassurance expérimenté.

F. RISQUE DE CONCENTRATION

Les contrôles clés en place sont :

- Gamme de personnes impliquées dans les domaines clés de l'entreprise : les décisions finales sont prises par le Conseil d'administration ;
- Multiples lignes de produits et marchés géographiques : différents pays avec une agence différente dans chacun d'eux ;
- Divers canaux de distribution utilisés par les intermédiaires : notre activité est répartie entre différents intermédiaires ;
- Réassurance placée auprès d'un panel de contreparties.

G. RISQUE OPÉRATIONNEL

Les contrôles clés en place sont :

- Intégrité des données et autres contrôles informatiques : l'équipe informatique fait des copies de sécurité périodiques ;
- Tout est doublement vérifié par différents niveaux. Contrôle des quatre yeux : Production et analyse des reporting, informations financières, paiements ;
- Analyse et examen détaillés des reporting mensuels : contrôle et retour d'information continue des différentes agences ;
- Supervision, contrôle et audits du gestionnaire de sinistres ;
- Plans de reprise après sinistre et de continuité des activités en cas d'urgence.

H. RISQUE DE RÉPUTATION

Les contrôles clés sur lesquels MIC Insurance s'appuie sont les suivants :

- Surveillance et rapport par la fonction de conformité ;
- Dialogue individuel permanent avec les contreparties concernées : elles confirment toujours que le service offert par MIC Insurance à ses clients et son implantation géographique sont bons ;
- Suivi et contrôle des prestataires de services : MIC Insurance est très strict avec les agences en la matière.

I. RISQUE DE RÉSERVE

Les contrôles clés sur lesquels MIC Insurance s'appuie sont :

- Le suivi mensuel du développement des affaires ;
- Des projections actuarielles internes ;
- L'externalisation du contrôle des réserves de fin d'année à des experts actuariels du marché.

J. RISQUE JURIDIQUE

Les contrôles clés sur lesquels MIC Insurance s'appuie sont :

- Des consultations régulières avec les avocats et les différentes sources juridiques qui nous permettent d'être tenus informés des évolutions législatives et du respect des lois en vigueur
- Examen des processus pour vérifier la conformité réglementaire

B.3.6 ORSA

L'objectif de la politique ORSA est de s'assurer que le Conseil d'administration a une compréhension approfondie des risques auxquels MIC Insurance est confrontée et que la société maintient des niveaux de capital appropriés pour gérer et atténuer ces risques.

L'évaluation du risque propre et de la solvabilité de MIC Insurance doit être effectuée de manière efficace, cohérente et fiable et doit fournir à la direction de la société les informations nécessaires pour prendre des décisions appropriées. L'ORSA sera réalisée par différents membres de l'équipe de direction ayant les compétences et les connaissances appropriées dans les domaines concernés.

1. CALENDRIER ET FRÉQUENCE

Il est suffisant de procéder à une évaluation formelle du risque propre et de la solvabilité sur une base annuelle. Cette évaluation aura lieu au cours du dernier mois de l'exercice financier de la société, ce qui permettra d'aligner le calendrier sur le processus de planification des activités.

2. PROCESSUS ET PROCÉDURES ORSA

L'ORSA sera réalisée comme suit :

- Production d'un plan d'affaires annuel ou révision/révision du plan d'affaires existant ;
- Prévision ou re-prévision de l'activité pour les deux années suivantes ;
- Calcul à partir des données historiques pour les modèles/hypothèses pertinents ;
- Calcul du SCR sur la base du plan d'affaires et des hypothèses ;
- Discussion par le Conseil d'administration du plan d'affaires, des hypothèses et des autres détails soutenant le calcul du SCR ;
- Révision du plan d'affaires, des hypothèses et/ou du calcul du SCR si nécessaire à la suite de cette discussion ;
- Prise en compte des risques spécifiques, du profil de risque spécifique de MIC Insurance, des limites et des tolérances quant à leur impact sur le plan d'affaires, les hypothèses et/ou le calcul du SCR ;
- Tests de stress et de scénarios du plan d'affaires, des hypothèses et du calcul du SCR ;
- Discussion finale et signature par le Conseil d'administration.

B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

MIC Insurance s'engage à gérer ses activités en tenant compte des risques. Pour ce faire, des contrôles appropriés ont été mis en place pour réduire les risques dans la mesure du possible. La gestion des risques et l'adhésion aux contrôles internes font partie intégrante de la culture d'entreprise.

La responsabilité de la mise en place d'un environnement de contrôle interne approprié incombe à la direction générale dans son ensemble et à ses directeurs individuellement. La responsabilité de l'adhésion aux contrôles internes incombe à toutes les personnes impliquées dans la gestion de l'entreprise.

La politique de contrôle interne vise à garantir que :

- Des procédures existent pour l'identification et l'évaluation des risques ;
- Des processus et procédures appropriés sont en place pour contrôler les risques identifiés ;

- Les personnes impliquées dans l'activité sont formées et conscientes de leur rôle en matière de contrôles internes ;
- Des processus de surveillance et de révision appropriés sont en place.

B.4.1 FONCTION DE CONFORMITÉ

Cette fonction soutient le développement de pratiques responsables dans l'Entreprise, garantissant une croissance plus productive, durable et inclusive. À cette fin, elle est chargée de la supervision et du contrôle du respect par la société des exigences législatives et réglementaires de l'activité qu'elle exerce, des règles internes d'organisation et de fonctionnement, ainsi que du traitement des plaintes et réclamations internes et externes. En général, la fonction de conformité a les responsabilités suivantes :

- Réalisation des procédures de "Connaissance des clients" (« Know your customer ») sur les nouvelles contreparties, le cas échéant ;
- Révision de la formulation des politiques de l'entreprise ;
- Conseils à l'organe d'administration, de gestion ou de supervision concernant le respect des dispositions légales, réglementaires et administratives ;
- Suivi des plaintes et des réclamations ;
- Garantir la réponse en temps utile à tout organisme officiel ;
- Maintien du programme de contrôle de la conformité ;
- Examiner les efforts de la société pour obtenir une plus grande transparence dans ses performances et la divulgation de la pratique de son activité et de sa documentation ;
- Assurer la transparence, éviter la fraude et respecter les droits de tous les travailleurs et clients ;
- Identifier, étudier et mettre en œuvre tout changement législatif ou réglementaire qui affecte l'activité de la société et la détermination et l'évaluation du risque de conformité ;
- Effectuer des contrôles annuels d'aptitude et de propriété sur tous les membres du Conseil d'administration et les responsables des principales fonctions ;
- Veiller au respect par les employés de tous niveaux de la société du Code d'éthique et de conduite auquel ils doivent avoir un accès permanent ;
- Réception, gestion et résolution des plaintes ou des suspicions de violation du Code d'éthique et de conduite formulées par les travailleurs par le biais de la boîte aux lettres des plaintes de la société établie à cet effet ;
- Le suivi du programme d'audit externe qui couvre les prestataires de services externalisés et les résultats du rapport d'audit au Conseil ;
- L'examen des systèmes et procédures d'organisation interne de la société pour la conformité aux exigences légales et réglementaires applicables. De même, il peut proposer des améliorations en considérant les besoins et les objectifs de l'entité, sa structure organisationnelle et la philosophie de travail ;
- Examiner périodiquement l'analyse préventive ou le plan d'évaluation des risques pour la conformité de la société.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

L'audit interne est une activité objective et indépendante, dont le rôle est d'aider la direction à atteindre les objectifs de la société en améliorant constamment l'efficacité de ses opérations.

Il est chargé d'évaluer l'approche du management en matière de gestion des risques et de gouvernance, en mettant l'accent sur les systèmes de contrôle interne. Il examine la manière dont les processus et les contrôles de la société fonctionnent afin d'évaluer leur efficacité à garantir la conformité avec la stratégie et les politiques.

L'audit interne a pour objectif d'aider le management en identifiant les zones de risque significatif et en proposant des améliorations si nécessaire.

Le plan d'audit interne couvrira :

- Prendre en compte les risques auxquels la société est confrontée et planifier son travail de manière à couvrir tous les domaines d'activité importants, en mettant suffisamment l'accent sur les domaines présentant un risque ou une importance plus élevée ;
- Fournir au Conseil d'administration un plan d'audit détaillé, précisant entre autres le calendrier, les informations liées aux audits et l'accès aux personnes nécessaires ;
- Examiner les conclusions des audits précédents et les mesures correctives prises : cela implique notamment la mise en place d'un plan d'action permettant de faire le suivi des recommandations validées et faites lors des audits.
- Examiner la conformité à toute décision prise à la suite de recommandations antérieures ;
- Documenter de manière complète les procédures d'audit entreprises ;
- Produire des rapports de ses conclusions pour le Conseil d'administration au moins une fois par an ;
- Émettre des recommandations d'améliorations ;
- Tenir un registre des audits réalisés et des rapports émis.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

Le rôle de la fonction actuarielle est de fournir au Conseil d'administration un point de vue indépendant sur les principaux aspects des opérations de la société en matière d'assurance. Cela permet de s'assurer que le Conseil est pleinement informé des questions qui peuvent avoir un impact sur l'entreprise.

MIC Insurance emploie un département actuariel interne avec 2 actuaires qui réalisent des éléments importants des tâches de la fonction actuarielle. En outre, afin de couvrir des exigences spécifiques qui nécessitent une vue indépendante, MIC Insurance utilise les services d'actuaires externes.

La fonction actuarielle interne sera responsable des domaines suivants :

- Calcul des provisions techniques ;
- Explication de toute modification importante des données, des méthodologies ou des hypothèses ;
- Évaluation de la suffisance et de la qualité des données et de la cohérence avec les normes de qualité des données ;
- Recommandations pour améliorer la qualité des données, le cas échéant ;
- Back-testing des meilleures estimations par rapport à l'expérience réelle, signalement des écarts importants et propositions pour améliorer le calcul ;
- Avis sur la politique globale de souscription :
 - Cohérence de la tarification des produits avec la politique de souscription pour l'acceptation des risques ;
 - Opinion sur les facteurs de risque affectant la rentabilité au cours de l'année à venir, y compris les facteurs ; externes tels que l'inflation et les changements juridiques ou de marché ;
 - Variabilité de l'estimation de la rentabilité attendue ;
 - Cohérence de cette variabilité avec l'appétit pour le risque.

La structure et la répartition des tâches proposées sont considérées comme proportionnelles à la nature, à l'échelle et à la complexité de l'entreprise.

B.7. EXTERNALISATION

MIC Insurance dispose d'une politique d'externalisation indépendante. Celle-ci définit les processus et procédures qui seront suivis lors de la décision d'externaliser une activité particulière. Elle comprend des détails sur la gestion des risques et les accords contractuels. La personne chargée de superviser les fonctions externalisées pertinentes possède le niveau approprié de connaissances, de compétences et d'expérience pour superviser la prestation des services.

L'externalisation a pour but de transférer des activités et/ou des services, ainsi que leur gestion, à une entité externe spécialisée afin de réaliser certains processus ou travaux, ce qui permet de concentrer les ressources disponibles dans l'activité principale.

Afin de garantir la protection de la propriété intellectuelle et d'éviter la perte de contrôle de l'activité externalisée, la société fixe les paramètres pour favoriser une culture de collaboration et de confiance entre les équipes internes et externes, et s'assurer que les objectifs sont clairs.

En outre, la politique de l'entreprise veut que toutes les fonctions importantes externalisées soient soumises à des exigences d'adéquation et de pertinence ; ceci sera démontré en suivant les procédures précédemment établies par une évaluation individualisée selon la procédure d'externalisation établie.

Services externalisés au cours de l'année :

Fournisseur de services	Service fourni	Localisation
DSA, Defensa y Servicios al Segurado S.A	Services administratifs	Espagne
Decennium Investments S.L	Conseils juridiques généraux	Espagne
GFG Avocats	Conseils juridiques généraux	France
Pericaud Talamon Avocats	Conseils juridiques généraux	France
Control Habitat S.L	Expert en sinistres	Espagne
Racine	Avocat	France
Emmanuel Perreau	Conseil juridiques généraux	France
BDO	Auditeur	France
Addactis	Actuariat	France
Actuelia	Actuariat	France
Garrigues	Conseil juridiques généraux	Espagne
IDEAS	Actuariat	Espagne
Gomez Acebo & Pombo (GAP)	Conseils juridiques généraux	Espagne
Moncholi-Checa y Asociados S.L	Assistance pour la mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).	UE
DLA PIPER	Conseillers juridiques généraux	France
PBA	Avocat	France
Acor, Erget, Exetech, Stelliant, Sedgwick	Experts	France

B.8. AUTRES INFORMATIONS

MIC Insurance vise à améliorer continuellement ses systèmes de conformité et de gouvernance en s'assurant qu'ils soient réexaminés, évalués et que des recommandations soient faites au Conseil d'administration concernant l'amélioration et le développement des systèmes. Elle prend également en compte les conseils et les directives pertinents du secteur, et les met en œuvre en fonction de la taille et de la complexité de la société.

Les audits internes et externes fournissent une évaluation indépendante des systèmes de gouvernance de MIC Insurance. Les recommandations de ces audits sont examinées par le Conseil d'administration et mises en œuvre de manière proportionnelle aux risques de l'entreprise.

C

PROFIL DE RISQUE

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque d'assurance est défini comme la possibilité que la société émette des polices supérieures à l'appétit pour le risque ou qu'elle contracte des risques en dehors de la politique de souscription, ainsi que les pertes dues au taux de sinistres et à la politique de réassurance ne couvrant pas l'activité principale.

Le risque d'assurance est composé du risque de souscription et du risque de provisionnement et constitue le principal risque de l'entreprise. Une souscription appropriée et la sélection/la tarification des risques sont directement liées dans un cycle de rétroaction continu et constituent le moteur fondamental permettant de gérer la performance de l'entreprise.

Le contrôle du risque d'assurance est directement lié à la stratégie dans la nécessité de fournir un bénéfice de souscription durable à travers le cycle du marché.

MIC Insurance souscrit un certain nombre de lignes d'affaires différentes, y compris les accidents et la santé, les dommages aux biens, la responsabilité, le crédit et le cautionnement, la protection juridique essentiellement en Espagne et en France.

La segmentation primaire de l'activité est la suivante :

- Lignes d'affaires ;
- Pays.

Au sein de ces segments, une analyse plus détaillée est effectuée sur la base des facteurs de risque individuels. La société opère par le biais d'intermédiaires soigneusement sélectionnés et s'assure que MIC Insurance et les intermédiaires disposent d'une expertise suffisante dans les secteurs d'activité concernés.

Pour la gestion des sinistres, la société bénéficie des conseils d'experts par le biais de l'externalisation, ce qui permet à MIC Insurance de connaître la meilleure façon de procéder. L'évolution des sinistres est discutée et suivie lors des réunions régulières du comité des sinistres.

Les pratiques d'orientation et de réserve sont fixées par MIC Insurance, sur la base de sa propre expérience et des conditions du marché et sur la base des résultats dérivés de l'examen actuariel externe indépendant, et les performances sont étroitement surveillées par le comité mensuel de souscription et le comité mensuel des sinistres.

Le rôle de la souscription est de gérer la rentabilité et les volumes des affaires par la sélection des risques, la tarification et la distribution. L'objectif est d'atteindre les ratios de pertes ciblés et de réduire les risques dans les segments souscrits.

Le rôle de la fonction de provisionnement est de s'assurer que les sinistres sont correctement et adéquatement provisionnés, en tenant compte de tous les facteurs pertinents, y compris les changements du marché, l'inflation et d'autres questions similaires. Des informations adéquates doivent être transmises à la fonction de souscription pour la prise de décision concernant la sélection et la tarification des risques futurs.

Les protections de réassurance proportionnelle et en excès sont achetées à un niveau conforme à l'appétence au risque.

La société constitue des réserves au moins selon la meilleure estimation actuarielle. La politique de MIC Insurance n'est pas de fixer un niveau prédéfini de charge de gestion à détenir.

Dans le cadre de ces mesures d'appétit pour le risque de haut niveau, le Conseil d'administration a fixé des limites opérationnelles et des tolérances plus détaillées concernant des éléments spécifiques du risque d'assurance.

Ces limites sont des déclencheurs de révision et d'action par la direction.

1. MESURES DE PERFORMANCE

- Loss ratio ;
- Fréquence ;
- Coût moyen par sinistre ;
- Chiffre d'affaires ;
- Mixte d'activités ;
- Détérioration de la sinistralité historique ;
- Différences entre le paiement des sinistres et les réserves constituées ;
- Différences entre les ratios de pertes calculés en interne et l'examen actuariel indépendant.

2. MESURES DE RÉCLAMATIONS OPÉRATIONNELLES

- Les changements législatifs ;
- Changements du marché ;
- Changement de la procédure d'indemnisation.

C.2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est causé par la possibilité de pertes dans la valeur des positions détenues à la suite de changements dans les prix du marché des instruments financiers.

Une stratégie appropriée et bien gérée pour l'investissement des fonds générés par l'entreprise est un facteur contribuant à permettre à MIC Insurance de constituer sa base de capital et de réaliser des bénéfices durables. Le contrôle des investissements est également important pour garantir la capacité de faire face aux obligations liées aux sinistres lorsqu'elles arrivent à échéance et ainsi protéger l'avenir de la société et sa réputation.

La société fait appel à des gestionnaires d'investissement. Ces gestionnaires sont choisis en tenant compte de leur expérience et de leur expertise, en mettant l'accent sur les besoins des sociétés d'assurance, tant du point de vue de la gestion des risques que de celui des rapports. Les gestionnaires d'investissement reçoivent des directives et des paramètres d'investissement clairs dans le cadre desquels ils doivent opérer.

Les décisions d'investissement de MIC Insurance sont actuellement prises par le comité d'investissement et la performance de ses gestionnaires d'investissement est également supervisée par le comité d'investissement.

1. MONNAIE

Tous les investissements sont détenus en euros et ne présentent donc aucun risque de change pour la société. MIC Insurance détient la plupart de ses liquidités dans des banques dont la notation est supérieure à "A".

2. CONCENTRATION

Le comité d'investissements examine le portefeuille et évalue le risque de concentration auquel la société est exposée, afin de s'assurer qu'il est conforme à la propension au risque de MIC Insurance et à la politique d'investissement. L'exposition au risque de concentration découle des positions prises dans les investissements.

C.3. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit de MIC Insurance est raisonnable, et elle n'est exposée qu'à partir de trois sources : les encaissements de primes des intermédiaires et des assurés, les fonds obligataires et les recouvrements de réassurance. Bien que ces domaines soient étroitement contrôlés, la marge de manœuvre accordée par le passé à diverses parties pourrait potentiellement entraîner une perte.

La gestion du risque de crédit est importante pour garantir que la société minimise la possibilité de pertes dues au non-paiement des montants qui lui sont dus. Ce domaine est donc important pour construire une entreprise rentable et durable.

MIC Insurance vise à minimiser le risque de crédit découlant de ses opérations. Le risque de prime provient des intermédiaires qui produisent l'activité et il est étroitement surveillé en interne. Le risque lié aux réassureurs est géré par une sélection rigoureuse des contreparties de réassurance.

Les principaux seuils de contrôle de l'entreprise sont :

- Aucune prime ne doit être en retard ;
- Audit régulier des agences de souscription ;
- Les recouvrements de réassurance doivent être reçus rapidement ;
- La notation minimale de la contrepartie de réassurance doit être A ;
- Le recours à un courtier en réassurance expérimenté.

Si des dettes dues à la société sont en retard, cela déclenchera un examen par le Conseil d'administration.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est la possibilité que la société ne dispose pas de suffisamment de liquidités pour faire face au paiement de ses obligations.

La gestion des liquidités de la société est nécessaire afin de s'assurer qu'elle est en mesure de faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance, tout en équilibrant cela avec la réalisation de rendements sur les actifs investis moins liquides.

Le contrôle de ce domaine est donc directement lié à la réalisation d'une croissance rentable et à la capacité de protéger les intérêts des assurés.

MIC Insurance vise à constituer et à maintenir des actifs liquides à un niveau suffisant pour répondre aux besoins courants.

Les besoins en liquidités sont équilibrés, dans le but d'obtenir des rendements adéquats tout en garantissant la disponibilité de fonds supplémentaires en cas d'investissement nécessaire. La plupart des investissements sont donc très liquides et détenus auprès de banques.

C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel peut avoir un impact sur tous les secteurs de l'entreprise et entraîner une perte de bénéfices ou de capital, voire les deux. Ce domaine doit donc être bien contrôlé si la société veut atteindre ses objectifs stratégiques globaux.

La société vise à minimiser le risque opérationnel dans la mesure du possible. Cependant, bien que des contrôles et des processus soient en place, ils sont concentrés entre les mains d'un petit nombre de membres supérieurs de l'équipe de gestion. La politique de la société est d'enregistrer ses risques réels et potentiels dans un registre des

risques. Celui-ci expose les principaux risques auxquels la société est exposée et les contrôles en place pour atténuer ce risque. En outre, un journal est tenu pour surveiller les événements de risque lorsqu'ils se produisent, en enregistrant la cause de l'événement, l'impact et toute action corrective qui a été prise.

MIC Insurance a mis en place divers contrôles, comme indiqué dans le registre des risques, pour atténuer le risque opérationnel.

C.6. AUTRE RISQUE MATÉRIEL

C.6.1 RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est défini comme l'impact actuel et futur sur les bénéfices et le capital qui pourrait résulter de décisions commerciales imprudentes, d'une mauvaise mise en œuvre des décisions ou d'un manque de réactivité aux changements du marché. Ces risques peuvent être des incertitudes ou des opportunités, et sont généralement les questions clés qui préoccupent le Conseil d'administration et la direction générale.

Le risque stratégique est l'incompatibilité entre deux ou plusieurs des éléments suivants :

- Les objectifs stratégiques de MIC Insurance ;
- Les ressources disponibles pour atteindre les objectifs ;
- Les stratégies commerciales détaillées ;
- La manière dont les stratégies et les objectifs sont mis en œuvre ;
- La position économique des marchés sur lesquels MIC Insurance opère.

MIC Insurance vise à mettre en place un cadre approprié pour limiter la possibilité d'un risque stratégique qui pourrait résulter de décisions commerciales inappropriées ou de la manière dont ces décisions sont mises en œuvre ou d'un manque de considération des marchés plus larges sur lesquels la société opère.

En outre, MIC Insurance souscrit des assurances dommages aux biens, responsabilités civiles générales, crédits et cautionnements, frais juridiques et assistances et est donc exposée à des engagements qui peuvent ne pas se réaliser avant une période considérable. La société vise à s'assurer que ses engagements sont entièrement compensés par des actifs et que le risque de non-concordance est minimisé.

La responsabilité du contrôle du risque stratégique incombe au Conseil d'administration de MIC Insurance.

Le Conseil d'administration de MIC Insurance approuve une stratégie pour l'entreprise qui se traduit par un plan d'affaires et un budget pour 3 ans.

C.6.2 RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation est le danger que l'opinion publique négative entrave ou diminue la capacité de MIC Insurance à faire des affaires.

Ce risque peut entraîner une sélection défavorable des risques à l'encontre de la société ou une action réglementaire exigeant une augmentation de la base de capital. L'une ou l'autre de ces situations aurait un impact négatif sur la réalisation des objectifs de la société.

C.6.3 RISQUE DE RÉSERVE

Le risque lié aux réserves est la possibilité que le calcul des réserves, et par conséquent leur constitution, ne soit pas correct. Cela peut se traduire par un manque de provisions techniques pour faire face aux sinistres. Il est lié à la différence entre la réserve requise et les réserves estimées.

Si les réserves étaient très faibles, la société pourrait connaître des difficultés financières. L'incertitude sur les réserves peut provenir des erreurs suivantes :

- Erreur dans la spécification du modèle ;
- Processus de risque ;
- Erreur de paramétrage.

Les réserves sont revues annuellement par un cabinet externe en plus des auditeurs.

C.6.4 RISQUE JURIDIQUE

MIC doit opérer à tout moment en conformité avec les réglementations des pays dans lesquels elle opère. Une infraction réglementaire peut entraîner :

- Amendes pour non-conformité ou compensation
- ou mauvaise image
- Frais d'avocats

C.7. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information complémentaire n'est à mentionner.

D

VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

Afin de procéder à l'harmonisation des bilans prudentiels des organismes d'assurance, et ce malgré la diversité des systèmes comptables européens, la directive Solvabilité 2, et notamment le chapitre VI, établit des règles spécifiques pour l'évaluation des actifs et passifs.

Selon la réglementation, ils doivent être « valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Le règlement délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014 complète cette directive et présente un ensemble de méthodes de valorisation hiérarchisées :

- Utilisation des prix de marché ;
- Utilisation des prix de marché d'instruments similaires ;
- Utilisation de modèles de valorisation utilisant des données de marché ;
- Une des trois méthodes suivantes : approche de marché, par les revenus ou par les coûts.

Les principes retenus pour la valorisation Solvabilité 2 sont les suivants :

- La continuité d'activité ;
- L'indépendance des éléments du bilan ;
- Le principe d'équité.

Valorisation des placements mobiliers en normes comptables

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France établissent que les actifs doivent être enregistrés au coût historique ou au coût amorti :

- Pour que les actifs soient enregistrés au coût historique, les biens achetés sont enregistrés à leur coût d'acquisition et les biens acquis à titre gratuit à leur valeur estimée. Le coût historique ne sera jamais réévalué si l'actif est apprécié, mais une provision doit être comptabilisée dans certains cas de dépréciation.
- Le coût amorti est, quant à lui, égal au coût d'acquisition, déduction faite d'une éventuelle dépréciation, due à une moins-value constatée et/ou à un amortissement.

Par application des textes Solvabilité 2, il est donc nécessaire de séparer les dispositions prudentielles et le cadre comptable. Dans le but d'une harmonisation des comptes prudentiels, la directive a adopté de nouvelles bases, méthodes et hypothèses d'évaluation des actifs. Ces dernières modifient la plupart des montants associés à chaque catégorie et conduisent à une nouvelle structure de bilan : le bilan économique.

Le présent rapport expose les règles comptables utilisées à des fins de solvabilité et les hypothèses utilisées dans ce cadre. Il tend également à exposer les principales différences entre ces nouvelles méthodes et les méthodes utilisées dans les comptes sociaux.

D.1. ACTIFS

Dans les comptes sociaux, la valorisation des titres est réalisée, conformément aux principes comptables français. La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel Solvabilité II a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan Solvabilité II publié par l'ACPR le 28 octobre 2016.

L'actif est constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs.

La méthode de valorisation des provisions techniques cédées est similaire à celle des provisions techniques présentées en section D.2.

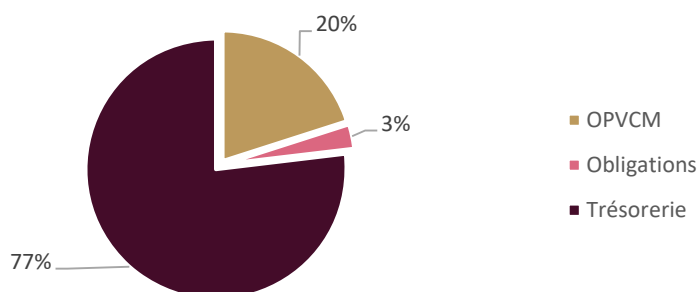
L'actif du bilan de MIC Insurance se décompose comme suit :

	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	Écarts S2 -S1
Frais d'acquisition reportés	7 485 K€	-	-7 485 K€
Goodwill	9 686 K€	-	-9 686 K€
Actifs incorporels	-	-	-
Placements	42 994 K€	42 974 K€	-20 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance	32 800 K€	26 500 K€	-6 299 K€
Créances	66 956 K€	66 956 K€	-
Autres actifs	143 004 K€	143 004 K€	-
Compte de régularisation - Actif	-	-	-
Impôts différés actifs	-	6 225 K€	6 225 K€
Total Actif	302 925 K€	285 660 K€	-17 266 K€

D.1.1 VALORISATION DES PLACEMENTS

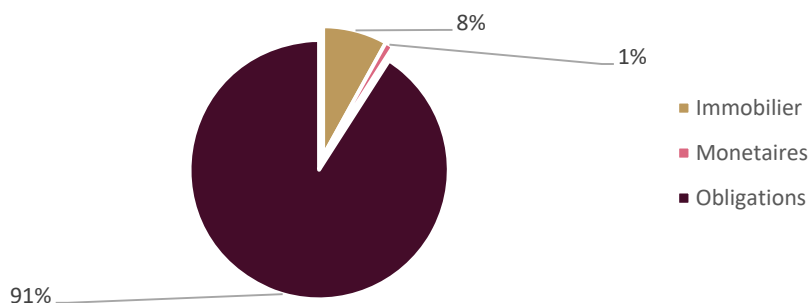
Les placements de MIC Insurance représentent 186 M€ en valeur prudentielle et sont répartis comme suit :

	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	Écarts S2 -S1
Obligations	5 697 K€	5 654 K€	-43 K€
OPVCM	37 296 K€	37 319 K€	23 K€
Trésorerie	143 004 K€	143 004 K€	-
Total	185 998 K€	185 978 K€	-20 K€



1. LES OBLIGATIONS

En norme Solvabilité II, les titres obligataires sont évalués en valeur de marché, incluant les coupons courus et surcotes/décotes. Les obligations sont valorisées à 5,65 M€ au 31/12/2021, soit 2% de la valeur totale des



placements.

2. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEUR DE MARCHÉ (OPVCM)

Les organismes de placement collectif sont valorisés à leur valeur économique, à partir de la mise en transparence fournie par les gestionnaires d'actifs. Ils représentent 37 M€ au 31/12/2021, soit 20% des placements.

3. TRÉSORERIE

En norme Solvabilité II, la trésorerie est évaluée à leur valeur en norme sociale, soit 143 M€, représentant 77% des placements.

4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En norme Solvabilité II, les autres actifs financiers comptabilisés sont évalués en valeur de marché lorsqu'ils font référence à des actifs cotés. Dans le cas contraire, ils sont évalués à leur valeur comptable.

Ces actifs font notamment référence aux immobilisations corporelles, aux placements détenus par les entreprises non assurantielles et aux titres mis en équivalence.

D.1.2 AUTRES ACTIFS

Les actifs incorporels, les frais d'acquisition reportés ainsi que les goodwill ne sont pas comptabilisés en normes Solvabilité II. Ils sont donc nuls dans le bilan Solvabilité II.

Les créances sont valorisées dans le bilan Solvabilité II à leur valeur en norme sociale. De plus, en vision prudentielle, les charges constatées d'avance sont intégrées au poste de créances. En vision comptable, elles apparaissent au niveau des comptes de régularisation.

Au total, les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance s'élèvent à 64,9 M€ au 31/12/2021.

Le bilan comptable affiche une cession de provision de 32,8 M€ contre 26,5 M€ vision prudentielle. Les montants cédés correspondent notamment à la cession à des réassureurs d'une partie des activités. La valorisation des provisions est présentée dans la partie D.2.

D.2. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les garanties commercialisées par MIC Insurance sont classées dans les lignes d'activité suivantes :

N° LoB	Garanties	Classement Solvabilité II
1	Frais de soin	Santé Similaire à la Non-Vie
4	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Non-Vie
5	Assurance responsabilité civile générale	
6	Assurance de crédit et cautionnement	
7	Assurance protection juridique	
9	Pertes financières diverses	

▪ Méthode de calcul des provisions en norme Solvabilité II

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par MIC Insurance pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés relativement aux garanties souscrites.

Leur montant représente la somme de la meilleure estimation des engagements et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements est la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'assurance à la date d'inventaire selon une courbe des taux sans risques fournie par l'EIOPA.

Sur les risques santé, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur ne dispose plus du délai pour résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire.

Les flux entrants correspondent aux primes futures, incluses dans les frontières des contrats. Elles concernent en pratique les cotisations périodiques et les primes des contrats pluriannuels pour lesquelles l'assureur est engagé.

Les flux sortants correspondent :

- Aux prestations représentant les garanties des contrats, nettes de chargements de gestion et y compris revalorisations ;
- Aux frais de gestion des contrats y compris inflation (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques et frais de gestion des placements) ;
- Aux commissions envers les tiers.

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

▪ Écarts de valorisation entre les comptes sociaux et en norme Solvabilité II

Les écarts de valorisation par rapport à l'approche sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par EIOPA comme taux d'actualisation ; la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non plus la date de comptabilisation et une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

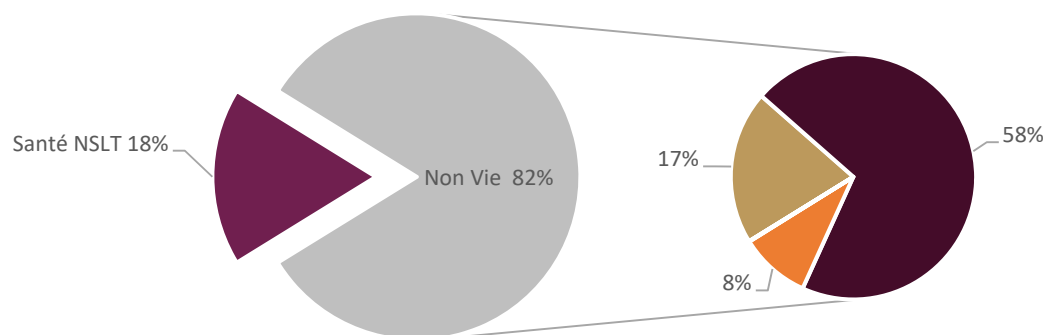
La **Marge de risque** est calculée de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une tierce personne pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est évaluée par la méthode du « coût du capital ».

La marge de risque est déterminée à partir de la projection des sous-modules de SCR sur 20 ans (profondeur d'historique des triangles utilisée pour calculer les provisions Best Estimate). Des approximations sont parfois réalisées pour les sous-modules de SCR les moins importants (SCR Contrepartie par exemple).

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

Au 31/12/2021, les provisions techniques brutes en vision prudentielle sont réparties comme suit :

Branche d'activité	BE de sinistre	BE de primes	Marge de risque	Provisions techniques prudentielles	Provisions comptables
Frais de Soins	22 211 K€	2 286 K€	2 385 K€	26 882 K€	23 412 K€
Assurance incendie et autres dommages	22 974 K€	291 K€	2 265 K€	25 530 K€	40 715 K€
Assurance RCG	87 788 K€	-7 125 K€	7 854 K€	88 516 K€	138 384 K€
Assurance de crédit et cautionnement	10 399 K€	298 K€	1 042 K€	11 738 K€	23 082 K€
Assurance protection juridique	55 K€	2 K€	6 K€	63 K€	72 K€
Pertes financières diverses	27 K€	-	3 K€	29 K€	56 K€
Total	143 453 K€	-4 248 K€	13 554 K€	152 759 K€	225 722 K€



■ Assurance incendie et autres dommages aux biens ■ Assurance responsabilité civile générale ■ Assurance crédit et cautionnement

D.3. VALORISATION DU PASSIF

Comme pour l'actif du bilan, le rattachement des postes Solvabilité II aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité II, publié le 20 mai 2016 par l'ACPR.

Le passif du bilan de MIC Insurance se décompose comme suit :

	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	Écarts S2 -S1
Provisions Techniques Brutes Non-Vie	202 309 K€	125 877 K€	-76 432 K€
dont Best Estimate de cotisations	31 651 K€	-6 522 K€	-38 173 K€
dont PSAP Non-vie / Best Estimate de Sinistres	170 658 K€	121 230 K€	-49 428 K€
Marge de risque	-	11 169 K€	11 169 K€
Provisions Techniques Brutes Santé Non Similaire à la Vie	23 412 K€	26 882 K€	3 470 K€
dont Best Estimate de cotisations	56 K€	134 K€	78 K€
dont PSAP Non-vie / Best Estimate de Sinistres	23 356 K€	24 363 K€	1 007 K€
Marge de risque	-	2 385 K€	2 385 K€
Autres dettes	23 180 K€	23 180 K€	-
Autres comptes de régularisation	2 933 K€	2 933 K€	-
Impôts différés passifs	-	19 335 K€	19 335 K€
Total Passif	251 835 K€	198 207 K€	-53 627 K€

D.3.1 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Il n'existe pas de dettes envers les établissements de crédit dans le bilan de MIC

D.3.2 DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable ;

D.3.3 AUTRES DETTES (NON LIÉES AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE)

Les autres dettes sont valorisées à la valeur nette comptable.

D.3.4 AUTRES DETTES NON MENTIONNÉES DANS LES POSTES CI-DESSUS

Cette ligne comprend les comptes de régularisation (produits constatés d'avance, ...). En norme Solvabilité 2, ces derniers sont maintenus à la valeur nette comptable, exception faite pour les comptes de régularisation des placements obligataires (valorisés à zéro, car déjà rattachés aux placements obligataires à l'actif).

D.3.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. MIC Insurance comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur à la date d'arrêté. Le montant d'impôt différé net est obtenu en faisant la différence entre les impôts différés actifs (IDA) et les impôts différés passifs (IDP).

Les actifs d'impôts différés nets ne sont pris en compte que :

- Si leur recouvrabilité ne dépend pas des résultats futurs ;
- Ou si leur recouvrabilité est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Au 31/12/2021, MIC Insurance étant en situation d'impôt différé passif net, le test de recouvrabilité n'a pas été effectué.

		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Annulation des actifs incorporels	-	-	-	-
	Annulation des FAR	7 485 K€	-	1 984 K€	-
	Annulation du Goodwill	9 686 K€	-	2 567 K€	-
	Réévaluation des actifs	185 998 K€	185 978 K€	5 K€	-
	Réévaluation des provisions techniques	32 800 K€	26 500 K€	1 669 K€	-
	Sous-total Actif	235 969 K€	212 478 K€	6 225 K€	-
PASSIF	Réévaluation des provisions techniques	225 722 K€	152 759 K€	-	19 335 K€
	Sous-total Passif	225 722 K€	152 759 K€	-	19 335 K€

	Actif	Passif
Impôts différés Nets	0	13 110 K€

D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVE

Aucune méthode alternative n'a été utilisée.

D.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information complémentaire n'est à mentionner.

E

GESTION DU CAPITAL

E.1. COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Dans l'environnement Solvabilité II, les exigences de solvabilité (SCR et MCR) doivent être couvertes par des fonds propres. Le régime prudentiel établit une distinction entre, d'une part les fonds propres au bilan et d'autre part, des éléments qui pourraient faire partie des fonds propres, mais qui sont hors bilan. Ainsi, les fonds propres au bilan prennent la dénomination de fonds propres de base et ceux hors bilan, de fonds propres auxiliaires.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité II, s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs, et en particulier sur les provisions techniques, ainsi que les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Les caractéristiques de ces titres, en particulier en termes de disponibilité permanente et de rang de subordination, déterminent à la fois leur admissibilité à l'un des trois niveaux (Tier 1, 2 ou 3) de fonds propres prudentiels et leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR).

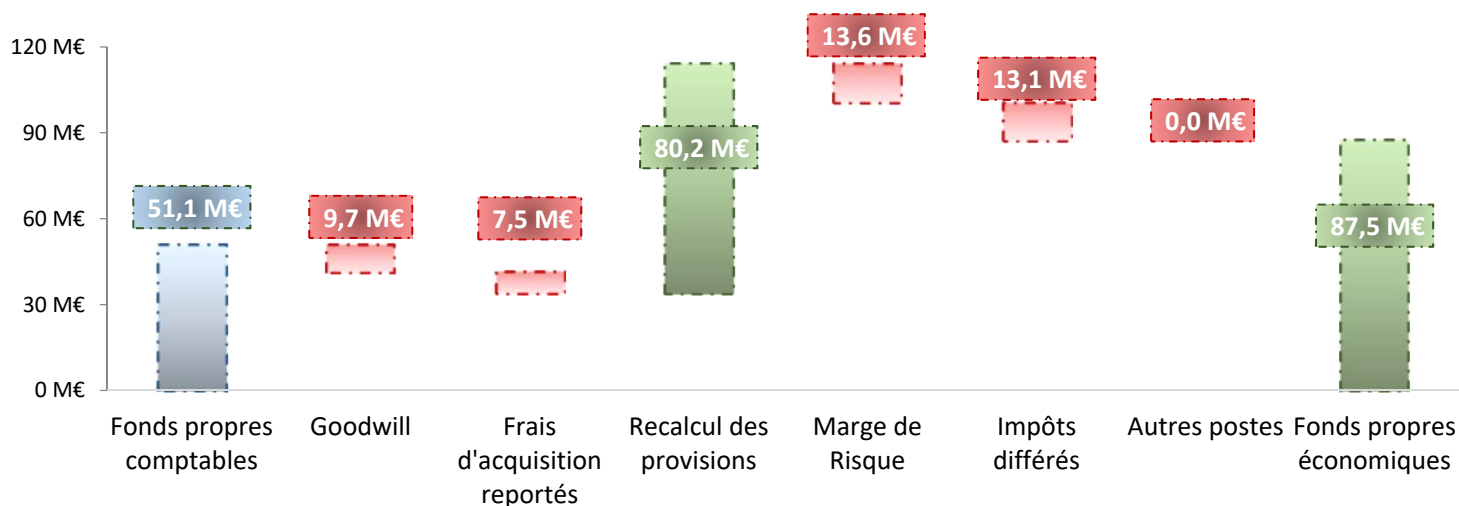
Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour MIC Insurance :

Tier 1	87,45 M€
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	51,09 M€
Dette subordonnée	0,00 M€
Réserve de réconciliation	36,36 M€
Tier 2	0,00 M€
Tier 3	0,00 M€
Total des fonds propres	87,45 M€
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	87,45 M€
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	87,45 M€

Les fonds propres prudentiels sont obtenus par différence entre l'actif et le passif prudentiel. Puis les retraitements réglementaires sont effectués afin d'obtenir les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et le MCR. Au 31/12/2021, étant donné que MIC Insurance ne détient pas dette subordonnée et qu'il est en situation d'impôts différés passifs net, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR correspondent au total des fonds propres soit 87 450 K€.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres en norme Solvabilité II :

Fonds propres comptables	51 090 K€
Frais d'acquisition reportés	-7 485 K€
Goodwill	-9 686 K€
Actifs incorporels	-
Plus ou moins-values latentes	-20 K€
BE Réassurance	-6 299 K€
Autres postes actifs	-
BE Brut	86 517 K€
Risk Margin	-13 554 K€
Autres postes passifs	-
IDA	6 225 K€
IDP	-19 335 K€
Fonds propres économiques	87 452 K€



En vision comptable, les fonds propres s'élèvent à 51 090 K€ contre 87 452 K€ en vision économique.

Au 31/12/2021, le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par l'écart entre la valorisation des provisions techniques en vision comptable et Best Estimate.

E.2. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL

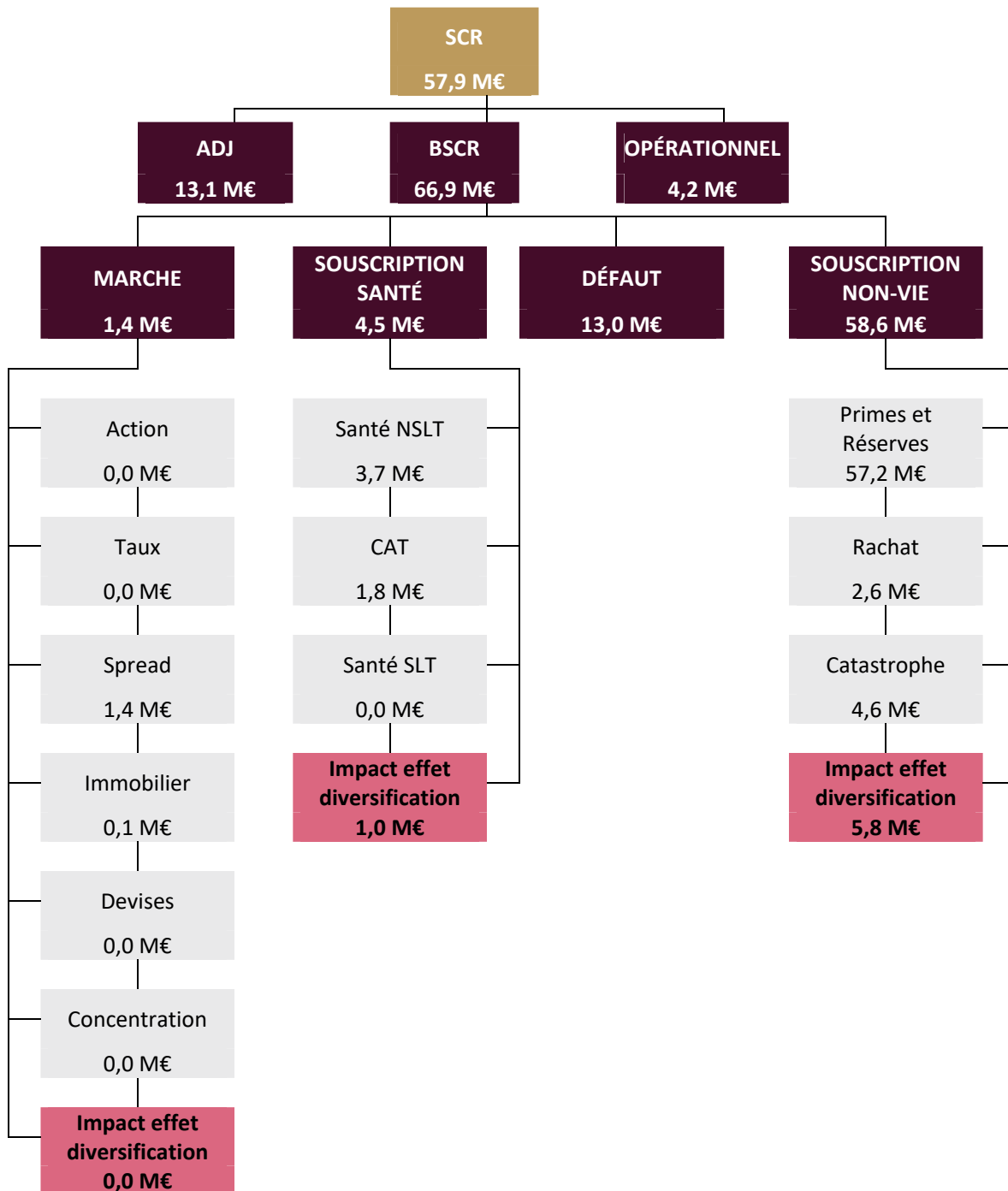
Le SCR et le MCR sont respectivement calculés selon les méthodes définies dans la formule standard proposée par la Directive Solvabilité II et dans les règlements délégués.

Le MCR est évalué à 18,3 M€. Le ratio de couverture du MCR s'élève à 479% au 31/12/2021.

SCR	57,92 M€
BSCR	66,86 M€
SCR Vie	0,00 M€
SCR Non-Vie	58,62 M€
SCR Santé	4,52 M€
SCR Marché	1,40 M€
SCR Contrepartie	12,97 M€
Opérationnel	4,18 M€
Ajustement	13,11 M€
Ratio de couverture du SCR	151%

Le SCR s'élève à 58 M€ au 31/12/2021. Le ratio de couverture du SCR s'élève à 151% au 31/12/2021.

Les SCR par module et sous-module de risques sont présentés ci-après.



E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

MIC Insurance n'utilise pas le sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR.

E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

MIC Insurance utilise la formule standard et n'a pas développé de modèle interne.

E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

MIC Insurance respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.
Aucun risque raisonnablement prévisible de manquement n'est anticipé.

E.6. AUTRES INFORMATIONS

MIC Insurance a une garantie de son actionnaire d'avoir un taux de couverture de son SCR toujours au-dessus de 130%.

ANNEXE I : QRT PUBLIC

1. S.02.01.02 – BILAN

		Valorisation Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Ecart d'acquisitions	R0010	-
Frais d'acquisition reportés	R0020	-
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	6 225
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	0
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	R0070	42 974
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	0
Participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions cotées	R0110	0
Actions non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	5 654
Obligations souveraines	R0140	4 697
Obligation d'entreprises	R0150	957
Obligations structurées	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Fonds d'investissement	R0180	37 319
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	0
Autres placements	R0210	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Provisions techniques cédées	R0270	26 500
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	26 500
Non vie hors santé	R0290	8 152
Santé similaire à la non vie	R0300	18 348
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	0
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	32 393
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11 268
Autres créances (hors assurance)	R0380	23 295
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	143 004
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	285 660
Passif		
Provisions techniques non-vie	R0510	152 759
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	125 877
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	114 708
Marge de risque	R0550	11 169
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	26 882
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	24 497
Marge de risque	R0590	2 385
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC ou indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provision pour retraite et autres avantages	R0760	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	R0770	3 666
Impôts différés passifs	R0780	19 335
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers les établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	3 456
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	5 841
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	10 218
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	R0840	0
Dettes subordonnées	R0850	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	R0860	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 933
Total du passif	R0900	198 207
Excédent d'actif sur passif	R1000	87 452

2. S.05.01.01 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité: Assurance non vie Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Total
		Assurance des frais médicaux	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	
		C0010	C0070	C0080	C0090	C0100	C0120	C0200
Primes / Cotisations émises								
Brut - Affaires directes	R0110	142	875	43 704	17 625	8		62 355
Brut - Réassurance proportionnelle	R0120							
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	40	1 119	2 886	9 075			13 119
Total Net	R0200	102	-244	40 818	8 551	8		49 235
Primes / Cotisations acquises								
Brut - Affaires directes	R0210	8 988	1 553	35 843	17 235	10	65	63 694
Brut - Réassurance proportionnelle	R0220							
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	4 443	839	2 102	8 807			16 191
Total Net	R0300	4 545	714	33 741	8 428	10	65	47 504
Sinistres / Prestations								
Brut - Affaires directes	R0310	10 993	1 478	24 856	4 932	6	69	42 334
Brut - Réassurance proportionnelle	R0320							
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	5 149	-695	194	3 797			8 446
Total Net	R0400	5 844	2 172	24 661	1 135	6	69	33 887
Variation des provisions techniques								
Brut - Affaires directes	R0410							
Brut - Réassurance proportionnelle	R0420							
Brut - Réassurance non-proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Total Net	R0500							
Frais de gestion	R0550	-156	413	9 462	966	5	17	10 708
Autres frais	R1200							394
Total Frais	R1300							11 101

3. S.17.01.01 PROVISIONS TECHNIQUE NON-VIE

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Total des engagements non vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	
		C0020	C0080	C0090	C0100	C0110	C0130	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation		0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour primes		0	0	0	0	0	0	0
Brut – total	R0060	2 286 448	290 576	-7 125 205	297 558	2 374	0	-4 248 249
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	3 496 598	117 486	144 172	-378 855	0	0	3 379 401
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 210 150	173 090	-7 269 377	676 413	2 374	0	-7 627 650
Provisions pour sinistres		0	0	0	0	0	0	0
Brut – total	R0160	22 210 717	22 974 167	87 787 606	10 399 103	55 076	26 569	143 453 238
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	14 851 734	166 469	1 687 235	6 415 658	0	0	23 121 096
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	7 358 984	22 807 698	86 100 371	3 983 445	55 076	26 569	120 332 142
Total meilleure estimation – brut	R0260	24 497 165	23 264 742	80 662 402	10 696 661	57 450	26 569	139 204 989
Total meilleure estimation – net	R0270	6 148 834	22 980 788	78 830 994	4 659 858	57 450	26 569	112 704 492
Marge de risque	R0280	2 385 289	2 408 832	8 263 017	488 444	6 022	2 785	13 554 388
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total		0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total	R0320	26 882 454	25 673 574	88 925 418	11 185 104	63 471	29 354	152 759 376
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	18 348 332	283 955	1 831 408	6 036 802	0	0	26 500 497
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	8 534 122	25 389 620	87 094 010	5 148 302	63 471	29 354	126 258 879

4. S.19.01.21 – SINISTRES EN NON-VIE

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
Précédentes	R0100						0	63
N-9	R0160	267 573	155 872	24 058	73 212	143 725	-1	623
N-8	R0170	241 516	290 009	152 038	285 414	2 757	0	972
N-7	R0180	337 752	846 414	733 509	53 393	- 5 511	0	1974
N-6	R0190	490 183	125 916	179 407	1 765	30 814	0	828
N-5	R0200	1 049 181	1 339 302	621 922	288 636	78 226	160	3537
N-4	R0210	3 051 961	4 686 354	2 803 045	1 051 723	596 117	596	12189
N-3	R0220	4 090 290	9 540 723	4 463 202	4 104 663		4105	22199
N-2	R0230	5 119 465	8 951 782	7 319 764			7320	21391
N-1	R0240	2 832 223	10 656 596				10657	13489
N	R0250	2 978 299					2978	2978
Total	R0260						25814	80243

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement (valeur absolue)					Année en cours (données actualisées)
		0	1	2	3	4	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	
N-4	R0210	0	0	0	0		1283
N-3	R0220	0	0	0	3388		3407
N-2	R0230	0	0	6651			6700
N-1	R0240	0	11350				11441
N	R0250	21046					21170
Total	R0260						44001

5. S.23.01.01 – FONDS PROPRES

		Total	Tier 1 - Non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	50 000 000	50 000 000	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	37 452 202	37 452 202	0	0	0
Passifs subordonnés	R0140	0	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0	0
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions						
	R0290	87 452 202	87 452 202	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande,	R0310	0	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des	R0330	0	0	0	0	0
lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0	0	0
lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires						
	R0400	0	0	0	0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	87 452 202	87 452 202	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	87 452 202	87 452 202	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	87 452 202	87 452 202	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	87 452 202	87 452 202	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	57 921 999	0	0	0	0
Minimum de capital requis	R0600	18 260 944	0	0	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	151%	0	0	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	479%	0	0	0	0

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	87 452 202
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	50 000 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation		
	R0760	37 452 202
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	7 627 650
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)		
	R0790	7 627 650

6. S.25.01.21 – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	1 404 086
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	12 974 007
Risque de souscription en vie	R0030	0
Risque de souscription en santé	R0040	4 516 268
Risque de souscription en non-vie	R0050	58 615 756
Diversification	R0060	-10 654 243
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0
Capital de solvabilité requis de base	R0100	66 855 873

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	4 176 150
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-13 110 024
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	57 921 999
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	57 921 999
Autres informations sur le SCR		0
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

7. S.28.01.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

		Activités non vie	Activités vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL, NL)	Résultat MCR _(NL, L)				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	C0010	C0020	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		18261	0				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			6149	66	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			0	0	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			-	-		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			-	-		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			-	-		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			-	-		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			22 980 788	10 914 753		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			78 830 994	37 145 210		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			4 659 858	10 329 100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			57 450	15 510		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			-	-		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			26 569	0		

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	18 260 944
Capital de solvabilité requis	R0310	57 921 999
Plafond du MCR	R0320	26 064 899
Plancher du MCR	R0330	14 480 500
MCR combiné	R0340	18 260 944
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 000
Minimum de Capital Requis	R0400	18 260 944

ANNEXE II : LEXIQUE

RSR - Regular Supervisory Report :

Rapport régulier au contrôleur à destination du Superviseur.

SFCR - Solvency and Financial Condition Report :

Rapport public sur la solvabilité et la situation financière.

BE - Best Estimate :

Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs

BSCR - Basic Solvency Capital Requirement / Capital de Solvabilité Requis de Base :

Exigence en capital correspondant à l'agrégation des modules Vie, Non-Vie, Crédit, Marché et Santé.

IDA/IDP - Impôts différés actifs/passifs :

Impôts théoriques dus aux écarts de revalorisation entre bilan comptable et économique.

MCR - Minimum Capital Requirement / Minimum de Capital Requis :

Exigence en capital en deçà de laquelle les fonds propres économiques ne peuvent passer sous peine, pour l'organisme, de se faire retirer son agrément.

NSLT - Non Similar to Life Techniques :

Santé Non Similaire à la Vie

SCR - Solvency Capital Requirement / Capital de Solvabilité Requis :

Exigence en capital nécessaire pour couvrir une perte bicentenaire (probabilité de 0,5% à horizon 1 an).

SLT - Similar to Life Technique :

Santé similaire à la Vie

USP - Undertaking Specific Parameters / Paramètres spécifiques à l'organisme :

Ce sont des méthodologies standardisées permettant de remplacer certains paramètres de la formule standard.

ACPR :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

EIOPA :

European Insurance and Occupational Pensions